Alliance démocratique et la Gauche républicaine, le général Delitz. Quant à l'Union la Gauche démocratique, elle a maintenu la candidature de M. Combes en faveur de M. Sarrien.

Les bureaux des groupes ont ensuite examiné les différentes candidatures du département du président des Hautes-Pyrénées, sera définitivement choisi.

La gauche démocratique n'ayant pu obtenir le siège de président a désignément réclamé un siège de vice-président, qui lui a été accordé.

Le vice-président M. Rane n'était pas représenté aujourd'hui dans le bureau.

Cette démarche de la gauche a sans très vive discussion et l'entente n'a pu encore s'établir.

Le voyage de M. Gladstone

Toulouse, 12 janvier. — M. Gladstone et sa suite vont rester à Pau pour le Préfet de la Maire et un grand nombre de fonctionnaires. Il visitera la ville demain et repartira aussitôt après. Il ira à Carcassonne, il se rendra à Cette, à Nîmes et ira dans le lieu à St-Raphaël.

Les résultats du recensement

Paris, 12 janvier. — Les résultats officiels du recensement vont avoir pour conséquence de faire passer un siège de député à Carcassonne et à Montauban qui nommaient deux députés.

Au total sept circonscriptions, par suite du recensement gagnent un siège à la Chambre et deux en perdent un.

Détail particulier, à Carcassonne il n'y a eu qu'une diminution de six habitants sur le recensement de 1886; cela fait cependant perdre un siège de député.

La santé de M. de Quatrefages

Paris, 12 janvier. — M. de Quatrefages, membre de l'Académie des sciences, section d'anatomie et de zoologie, et professeur au Muséum d'histoire naturelle, est atteint d'une pneumonie double.

M. de Quatrefages est âgé de 82 ans.

Anarchistes en cour d'assises

Paris, 12 janvier. — La cour d'assises avait à juger aujourd'hui les anarchistes Martinet, Murbach, Chenal, Louis Jacob et la compagnonne Elisa Coquus, femme Bruyère, une forte gaillarde d'une trentaine d'années. Ils sont poursuivis pour provocation par placards à l'insubordination des militaires et au meurtre des officiers.

Les quatre derniers comparaissaient le 20 juin pour les mêmes griefs. Interrompus par des débats, Martinet vint se déclarer l'auteur des placards incriminés. L'affaire fut remise, et un supplément d'information établit l'exactitude de cet aveu.

Aujourd'hui Martinet, au début de l'audience, a déposé des conclusions pour contester la compétence de la Cour, attendu dit-il en substance, que les conseillers ne peuvent siéger en robe rouge sans perruques sous peine de n'être pas compétents...

La Cour a eu la condescendance de statuer sur ces conclusions et quelques autres du même acabit pour les rejeter. Tous ont alors déclaré faire défaut, sauf Mursch, qui, en ce moment sous les drapeaux, a accepté les débats qui visaient de s'ouvrir.

Les accusés ont été condamnés: Martinet et Chenal, à un an de prison; Mursch à huit mois et la femme Coquus à trois mois.

Incendie de la bénédicine de Fécamp

Fécamp, 12 janvier. — La distillerie de la bénédictine de Fécamp est entièrement détruite, cette nuit, par un incendie; tout l'édifice s'est effondré. Le feu a éclaté vers deux heures dans un atelier de peinture, et il a été impossible de rien sauver. On a pu préserver le laboratoire et sauver ainsi tout un quartier de Fécamp.

Le sous-préfet du Havre est arrivé par un train spécial. Le maire et les autorités sont sur les lieux du sinistre.

Les pertes sont évaluées à plus de 2 millions.

Fécamp, le 12 janvier. — La cause de l'incendie est inconnue. Hier soir, rien d'anormal n'avait été observé, ce n'est qu'à 2 h. 1/2 que les premières lueurs furent aperçues. Un des fils de M. Legrand, directeur de l'établissement, a pu sauver immédiatement le coffre-fort et les valeurs enfermées dans le bureau se sont peu qui est actuellement à Paris.

Le feu gagna rapidement ce bureau et les magasins de mise en bouteille et de cachetage. L'habitation particulière de M. Legrand a été également détruite. Les flammes attaquèrent alors tout le bâtiment de la scierie et de la fabrique de caisses. On songea un instant à faire couler dans l'avant-port tous les alcools que l'incendie s'allait atteindre, mais la marée était basse et les navires ne pouvaient prendre le large.

Le plupart des conduites d'eau était gelées, l'organisation des secours a été longue et difficile. Plusieurs maisons voisines ont été endommagées par des pans de murs enflammés.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

NOUVELLE TENTATIVE D'EVASION A MONTPELLIER. — Montpellier, 12 janvier. — Un individu nommé Dromilières, appelé comme témoin chez le juge d'instruction s'est opéré d'évasion de prisonniers, a tenté lui aussi de s'évader après avoir terrassé deux agents qui le gardaient. Traqué dans les environs de la ville, il se jeta par une fenêtre du premier étage et fut ramassé le corps brisé; son état est désespéré.

Nouvelles Etrangères

LES BOMBES ANARCHISTES

Londres, 12 janvier. — La police vient d'arrêter un individu nommé Westely, employé français, accusé de complicité dans la fabrication des bombes anarchistes.

LE TOUAT ET LE MAROC

Tanger, 12 janvier. — Les dernières nouvelles reçues ici confirment l'échec des mises envoyées par l'empereur du Maroc dans les oasis de la région du Touat.

Pour mauguer cet insuccès, dont il se montre fort affecté, Muley-Hassan a investi des fonctions de caïd un de ses partisans, venu de Tidikelt avec l'aura des musulmans.

Il également cru devoir adresser au chargé d'affaire de France une lettre où il renouvelle ses protestations et demande qu'on lui fasse connaître les griefs que la France a eu à avoir contre les habitants de Touat, en s'engageant à faire à l'avenir la politique dans les oasis.

M. Sochard, chargé d'affaires de France, répondra, assure-t-on, qu'il n'est autorisé à engager aucune discussion avec le gouvernement marocain au sujet du Touat, le gouvernement français se réservant de juger comme il lui conviendra dans ces régions, qui ne dépendent aucunement du Maroc.

L'affaire Lepelletier-Wyse

M. E. Lepelletier, dans l'*Echo de Paris*, répond aux injures que lui a adressées M. Wyse à la suite de son refus de se rencontrer avec lui sur le terrain. Voici un extrait, du reste assez intéressant: *Un duel impossible.*

Cette correspondance nous fait saisir le sens exact de la lettre de M. Boulanger-Wyse, frère de la maîtresse de Clémenceau.

Cette vitale ne pouvait me surprendre, puisque, vingt-quatre heures auparavant, tous les journaux m'informaient par l'Agence Havas, m'annonçaient la venue de M. M. Cornubert, Gérard, Rollet, Louis Jourdan, députés. Ces messieurs ont été officiellement immédiatement pour leur représentants, MM. Jules Roussi et Léon Ducoin.

De leur entrevue, il est résulté la note qu'en a lue plus haut.

Mes représentants déclarèrent: 1° que j'accepte toute la responsabilité de l'article publié.

2° Qu'en était avec M. Bonaparte-Wyse était impossible, puisque ce dernier, de son opinion de Mme de Rute le mettant sur le terrain en était d'ailleurs, évidente et reconnue d'ailleurs par ses témoins.

3° Que je me tenais à la disposition de M. le comte de Solms, — fils de Mme de Rute, — et, en cas d'absence ou d'impossibilité de ce refus, à la disposition de tout autre membre de la famille, reconnu comme tel.

Je n'avais donc plus qu'à attendre le parent que Mme de Rute voudrait bien m'indiquer.

A *Le Jour de Clémenceau*, j'ai trouvé l'Agence Dalziel, M. Bonaparte Wyse a fait fortement travailler les agences ces jours-ci. Une dépêche très injurieuse a été publiée sous forme de lettre aux témoins.

M. Bonaparte-Wyse peut se rendre ridicule en voulant absolument descendre dans l'arène, alors que les soixante-huit ans qu'il avoue, seraient-ils de la jeunesse, ne le mettent pas, à défaut de la vigueur, hors de cause.

Le vieillesse a droit à toute ma déférence. Le dernière gas-me manque respectueux des cheveux blancs de l'adversaire qui veut jouer le gant qu'il sent dans l'impuissance, le cas échéant, de soutenir. J'ai à ne pas me dédire, ni outrage. Je me suis malheureusement pas, en ceci, sous ce rapport, refuser, sans honte, une rencontre inégale. Devant M. Bonaparte-Wyse, je me trouvais d'avance désarmé.

La littérature et le théâtre, du vieil Eulalie à Rey Gomez, ont épuisé ce sujet. Qu'ont honoré les vieillards et la première marque de respect, ce me semble, consiste à ne pas les toucher avec une lance, à ne pas les frapper de l'épée.

Les insultes qui me produique un homme pour lequel j'ai cru devoir témoigner sur le conseil de mes amis, une déférence toute loyale, ne sauraient me faire départir de ma ligne de conduite.

Je ne regrette nullement le tapage public, que j'ai indiqué à la vieille dame lubrique mêlée au drame scandaleux.

Je maintiens qu'il m'était impossible de me camper en face d'un aïeul avec lequel une rencontre me rendrait ridicule ou odieux. Il y a, pour le duel, une limite.

A mon tour, je connaîtrai, si je sort mo-prête vie, l'incapacité de soutenir mo-même mon droit et de relever une injure. Mais j'espère que, ce jour là, mon fils ne laissera pas prendre sa place par un oncle âgé.

Je laisse à l'opinion le soin de juger ma conduite. Les violences de langage de M. Bonaparte-Wyse ne changeront rien à mon attitude. Je ne me sens pas atteint par les réclamations d'un vétéran à qui je ne puis ni offrir ni demander satisfaction.

E. LEPELLETIER.

CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD

Présidence de M. Facon, conseiller

Elections au Conseil des prud'hommes de Tourcoing du 27 décembre 1894.

M. Legrand, candidat ouvrier, protestent contre l'élection de son concurrent Bodin qui n'a obtenu que 5 voix en plus de la majorité absolue.

Or, il prétend que des patrons se sont immiscés dans cette élection et que notamment celui de Bodin y a pris une part très active.

Un service de voiture avait été organisé pour transporter les électeurs de Linselles et de Neuville-en-Ferrain au lieu du scrutin, sous la surveillance des contremaîtres, qui les ont conduit au bureau de vote, en empêchant que d'autres bulletins que ceux au nom de Bodin aient pénétré dans l'urne.

Deux électeurs de Neuville auraient voté au lieu et place de leurs frères.

Le frère du conseiller Bodin, en sa qualité d'ouvrier cylindreur, avait été jusqu'au scrutin du 27 décembre dans la 4e catégorie; pour les besoins de la cause, il a été inscrit dans la 3e catégorie, parmi les tisserands.

Enfin Bodin s'est présenté, comme candidat ouvrier, cachant ainsi sa véritable qualité, car il est contremaître.

En raison de tous ces faits dont il offre de faire la preuve, le conseil de Legrand conclut à l'annulation de l'élection du 27 décembre 1894.

M. Bodin, réplique que le transport des électeurs en voiture n'est pas nouveau et qu'il ne peut avoir pour conséquence d'influence sur les résultats du scrutin; qu'en admettant que deux électeurs de Neuville aient voté au lieu et place de leurs frères et que le frère de Bodin ait été par erreur inscrit dans la 3e catégorie. Une majorité de deux voix lui resterait quand même acquise.

Quant à la qualité d'ouvrier que Bodin aurait prise sur ses bulletins de vote, il n'y a là aucune usurpation, car la loi n'établit pas de distinction entre contre-maîtres et ouvriers.

En conséquence, il reposse la prétention de son adversaire et conclut à la validation de l'élection.

L'affaire est mise en délibéré.

M. Bodin était assisté par Me Boyer-Chamard; M. Legrand, le demandeur, avait pour conseil M. Henri Deschamps, conseiller d'arrondissement.

L'ÉLECTION des Prud'hommes Ouvriers

Contrairement à ce qui avait été annoncé, il n'y aura pas dimanche de scrutin de ballottage pour l'élection d'un second conseiller prud'homme de la première catégorie.

Le citoyen Lamberi ayant obtenu le nombre de suffrages prescrit par la loi est légalement élu, et il reste conseiller prud'homme jusqu'au jour où le conseil de préfecture aura annulé son élection.

C'est seulement après que le Conseil de Préfecture aura statué sur la situation du citoyen Lambert, et s'il le déclare inéligible, que les électeurs seront de nouveau appelés à nommer un autre prud'homme à sa place.

Ajoutons, puisque nous parlons de cette élection, que M. Défaut n'a d'ailleurs point été inéligible, comme le bruit en avait couru, dimanche soir, comme *on l'avait affirmé*.

M. Defaut, que nous avons eu l'honneur de voir hier, nous a déclaré qu'on s'était mépris sur le sens des paroles prononcées par lui, après la proclamation des résultats du scrutin. Il a annoncé que Delcourt venait immédiatement après Lamberi, avec 160 voix, mais il ne l'a pas proclamé élu.

Les citoyens Delcourt et Léon Clément adressent aux électeurs la lettre de remerciements suivante:

Aux électeurs Prud'hommes de la 1re catégorie.

Nous avons voulu laisser tout dire avant que vous ne nous ayez adressé votre vote, qui honorée de leurs suffrages. Quant à ceux qui ont cru bien faire en portant leurs voix sur d'autres, nous les prions de bien se rendre compte de l'enseignement de cette élection: tous deux nous avons fait nos preuves, *soit au Conseil, soit à la Chambre syndicale*, nous nous sommes présentés aux électeurs sans aucune réclame, ne voulant tenir notre mandat que de la libre volonté de nos camarades et nous refusant à des manœuvres qui répugnent à notre conscience.

Nous préférons ne pas être élus que de chercher à tromper, en promettant ce que nous ne pouvons tenir.

Léon CLÉMENT, Pierre DELCOURT.

Dernière Heure

Service téléphonique de l'Agence Dalziel.

Fin de la grève de l'Urbaine

Paris, 12 janvier. — Une délégation des cochers de l'Urbaine, composée de deux délégués par dépôt, s'est présentée ce soir au siège de l'Administration.

Les délégués ont déclaré qu'ils étaient prêts *à reprendre le travail et la Compagnie consentait à les laisser travailler* à leur choix, soit à la moyenne, soit à la feuille, comme autrefois.

Le président du conseil d'administration a répondu qu'il ne pouvait se prononcer, la conciliation devenait possible et qu'il accédait volontiers à la demande des cochers.

CHRONIQUE REGIONALE

Décorations académiques. — Le *Journal officiel* publiera demain les décorations suivantes:

Officiers d'instruction publique: MM. Aumont, instituteur à Beuvin (Pas-de-Calais); Bouchet, instituteur à Anche; Eliet, inspecteur primaire à Saint-Omer; Garçon, professeur à la Faculté de droit à Lille: Mlle Guinbert, institutrice à Roubaix-Châtiers; Leclercq, professeur d'hygiène à l'école normale d'Arras; Mayot, conseiller de Dunkerque.

Officiers de l'instruction publique: MM. le docteur Bécourt à Lille; Bernard, architecte départemental à Valenciennes; Bertaux, professeur à la Faculté de médecine à Lille; Caen, industriel à Cœux; Cottoir, juge au tribunal civil de Dunkerque; Declercq, artiste peintre président de la Société des beaux-arts à Boulogne.

MM. Deregnaucourt, maire de Coutiches Devaux, ancien secrétaire en chef à la mairie de Tourcoing; Dufour, délégué cantonal à Bailleul; Dumez, instituteur à Douai; Duhem, chargé de cours à la Faculté des sciences de Lille; François, vice-président du Conservatoire de musique de Lille; Fourcy, instituteur à Rosendael; François, instituteur à Boulogne-sur-Mer; Hachet, commis au secrétariat de la faculté de méd cine de Lille; Herlin, instituteur à Ramcourt (Pas-de-Calais), le docteur Largillière, conseiller municipal à Roubaix; Lestoille, avoué à Valenciennes; Mme Lue, professeur de musique à Saint-Omer.

MM. Tigache, commis des Ponts et chaussées à Lille; Plusnecoq, instituteur à Fives; Roger, commis à l'Académie de Lille; Rogeaux, instituteur à Roubaix; Sagnier, délégué cantonal à Fréquent (P.-de-C.); Sauvage, conseiller municipal à Saint-Omer; Soulfort, conseiller général à Maubeuge; Sellier, conseiller municipal à Esdain; Poutry, maire d'Artre (P.-de-C.); Coulbier, maire de Neuvilly; Waurand, maire de Maubeuge.

Médailles d'honneur agricoles. — M. le Ministre de l'Agriculture vient d'accorder une médaille en argent à M. Sonneville Edouard, à Vieux-Berquin, et une autre en bronze à M. Adolphe Navateur, de Bulion.

Les funérailles de l'archevêque de Cambrai. — Les funérailles de l'archevêque de Cambrai auront lieu lundi prochain à dix heures et demie.

Le chef-d'orchestration spéciale du ministre des cultes, l'inhumation aura lieu dans les caveaux de la cathédrale.

A la suite du décès, les scellés ont été apposés sur les meubles et les objets appartenant à l'archevêque et M. Salmon, conseiller de préfecture, a été nommé administrateur de la demeure.

M. le Préfet du Nord assistera à la cérémonie des obsèques.

Nécrologie. — Le compositeur de musique Tac-Con vient de mourir à Paris, en son domicile, rue de Rome.

Tac-Con était un de nos concitoyens. Nous prédisons: il est rue des *Quatre Cœurs*, sur la Grande-Place, à Lille.

Il entra tout d'abord dans le commerce, vers 1860; puis il partit à Paris.

Ses débuts furent laborieux et notre concit yen connut la *Bohème* dans ce qu'elle a de moins rose.

Mais jeune, ardent, d'une trempe solide, excellent musicien, bon pianiste, il se fit enfin remarquer par ses compositions musicales d'une allure franche, pr nque et originale. Elle s'élèvent aujourd'hui à un nombre considérable, et quels joyeux fondrins!

Dans un article sur la chanson et sur l'Eden-Concert dont Tac-Con était alors le chef d'orchestre, article paru le 20 septembre 1886 dans le journal *La France*, Francisque Sarcey faisait le grand éloge du talent de Tac-Con; rete rétant du tous et qui avait conquis une belle réputation dans le monde des musiciens.

Notre regretté concitoyen excellait surtout dans la chanson vive et carrément gauloise. Il fit cependant nombre de compositions d'un genre plus sérieux, d'un style plus élevé, parmi lesquelles une citerne celle de la chanson de « L'Hymne au peuple » du chansonnier Louis Harcos.

Tac-Con n'était âgé que de 47 ans.

Chronique locale ROUBAIX

Le brouillard. — Un brouillard intense régnait hier soir sur la ville de Roubaix, et vers 6 heures environ, un chien qui se promenait sur le canal de la Marlière, fut réveillé par les aboiements de son chien, un molosse difficile à approcher.

M. Vergnolles supposant que des malfaiteurs s'étaient introduits dans la Marlière en compagnie de son chien, son établissement, n'aperçevant rien d'anormal sortit sur la rue de la Marlière pour se rendre à la rue Leroux où se trouve son propriété de M. Leroux qui se trouve à quelques mètres plus loin — M. Leroux élève dans cet immeuble une grande quantité de poules — la porte était entr'ouverte. M. Vergnolles pénétra dans la cour et aperçu plusieurs individus fracturant les poulaillers.

Il lança aussitôt son chien sur les malfaiteurs qui désespérant de sauter dans le mur et s'enfuyant dans la direction de la nouvelle gare en sautant par dessus la palissade.

M. Vergnolles put constater que ces audacieux voleurs avaient déjà occasionné beaucoup de dégâts en fracturant et en brisant les portes et des poulaillers.

Plainte a été portée.

Accidents. — Nous avons aujourd'hui trois accidents occasionnés par des voitures.

Rue Pellart, vers midi, un gamin de 13 ans, nommé Léon Soussis, dévitier demeurant rue d'Avelin, a été renversé et grièvement blessé par le camion de M. Valentin, embailleur, rue de Flanchemille, qui sortait de l'établissement Cottin.

Après avoir reçu quelques soins dans une maison voisine le jeune homme put retourner chez lui sans contusions graves.

Un 2e accident, vers 3 heures, une femme nommée Mme Morel, teinturier à Wasquehal, s'est brisée à l'angle des rues Neuve et de Sébastopol et de ce fait a interrompu la circulation des tramways à vapeur pendant plus d'une heure.

— Rue du Grand-Chemin, vers trois heures, le voiture de M. D..., boulanger, rue Vauban, a été prise en charge par le tramway de Roubaix-Wattrelos et a eu une de ses roues brisée.

Aucun accident de personne à signaler.

Un chien qui s'emballe. — Lundi après-midi, vers cinq heures, le domestique de la *maison Goffin & Gabriel* était occupé dans la cour de la petite voiture, à décharger les pierres, lorsque tout à coup le cheval prit peur en entendant le sifflet d'une machine et s'emporta.

Il traversa la place de la Gare, se dirigeant vers la rue de Cheuse de Fer; heureusement à l'angle de la rue de l'Alouette, l'animal s'abattit en brisant un essieu du véhicule.

Quant au domestique, il avait en le temps de se garer pour éviter d'être écrasé.

Tentative d'émission de fausse monnaie. — Vers 7 h. 1/2 du soir, un individu entrait à l'estaminet J.-B. Pollet, 232, rue de Lannoy, et se faisait servir une consommation de 10 c.

Il offrait en paiement une pièce de un *franc que le cabaretier* reconnut être fausse. L'individu déclara n'en avoir pas d'autre et chercha à en changer.

M. Pollet, s'empara de sa casquette et courut chercher un agent.

Ce fut Ravelomanantsoa qui arriva aussitôt mais il ne put que voir l'individu, auquel s'étaient joint deux complices qui étaient cachés un peu plus loin, prendre la fuite.

Rébellion contre les agents. — Un cordonnier domicilié sans-gêne c'est le sieur Vidrere K..., 54 ans, demeurant rue Pierre Motte.

Lundi vers 3 heures 1/2 après-midi il uriait contre un mur du boulevard Gambetta.

Un agent voulut lui dresser procès-verbal.

K... répondit insolemment qu'on lui fournisse des urinoirs publics puis il injuria la police.

L'agent Labbe l'invita à le suivre au poste de police mais il se regimba et lança contre le représentant de l'autorité *force coups de* poing et de pied.

Il fallut le terrasser pour lui mettre les menottes et le conduire au poste du troisième arrondissement.

Voilà un acte de rebellion qui lui coûtera cher.

Autre acte de rebellion. — Le même jour vers 8 heures 15 du soir, l'agent Cache de faction rue de la Gare, rencontrait un sieur Louis K..., domestique chez M. Droulers-Prouvost, Grande-Rue, s'amusant à glisser sur la neige à l'obstacle. Cet agent lui dit l'agent répondit très impoliment et refusa de donner son nom.

Ce n'est qu'en le menaçant d'être conduit devant le commissaire de police qu'il déclara s'appeler K... Il ajouta qu'il ne craignait en aucune façon, les foudres de l'agent et que le tandemisme était un sport de ses nouvelles.

En attendant procès-verbal a été dressé et sa charge.

— Dans le même jour de nombreux rapports ont été dressés contre les jeunes gens qui s'amusaient à glisser ou à patiner sur les trottoirs rue de la Gare.

Triste épilogue d'un accident. — Nous avons raconté il y a quelques jours l'accident survenu à Mme Degand, rue du Grand-Chemin qui, en allumant son poêle, a été grièvement brûlée.

Le malheureuse qui est âgée de 75 ans, vient de mourir à l'hôpital où elle avait été transportée.

C'est au milieu de terribles souffrances que Mme Degand a expirée.

Acte de probité. — Dans la nuit de lundi à mardi, un surveillant de la gare nommé Leblanc, a trouvé sur la voie de Tourcoing à Lille, un petit cofret servant de caisse-finance et appartenant à la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

M. Leblanc a déposé sa trouvaille entre les mains de M. Vanchesl, chef de gare.

Mille francs de récompense à celui qui fera découvrir l'auteur du vol d'argenterie commis chez M. Tennrock, rue de Barbieux, dans la nuit du 7 au 8 janvier.

Le voleur doit s'être coupé à la main.

Obsèques accidentées. — Un enterrement suivait hier après après-midi, vers 3 heures 1/2, la route du Cul de Four à l'église Saint-Joseph.

Le vergier qui couvrait la chaussée fit glisser le cheval qui tirait le char funèbre et le cheval qui en touchant violemment la terre s'ouvrit et se blessa à la jambe droite.

On dut le remettre en hière et restaurer celle-ci tant bien que mal arrivé à l'église.

Le cortège ne fut pas interrompu par les assistants; on faisait remarquer que la nécessité d'un corbillard était de plus en plus urgente.

UNE FEMME VRAIMENT BELLE

Une fleure inodore nous laisse indifférente, de même une femme, eût-elle les grâces de Vénus, ne saurait charmer, si elle n'exhalait d'embaumer son visage avec l'Eau de Toilette des Princes du Congo, et si elle n'a pas une goutte d'Extrait du Congo dans son mouchoir. Ces deux nouveaux produits, créés par Victor Vaissier, sont les parfums obligatoires de la beauté féminine qui, sans leur concours suggestif, manque absolument d'attraits et de poésie. — En vente au dépôt de la Parfumerie du Congo, chez M. Duyver, 45, rue de la Gare, à Roubaix.

Un artiste Roubaisien, à M. Victor Vaissier.

THÉ CHAMBARD Le meilleur Centrifugé

TOURCOING

Les prochaines élections municipales.— Il est, dit-on, question que les élections pour les conseillers municipaux de Tourcoing seraient sensiblement avancées: sans doute pour que les nouvelles municipalités soient bien assises pour le 1er mai. Mais il nous semble peu probable que les élections aient lieu en mars. On sait en effet que l'inscription des électeurs sur les listes électorales ne peut commencer que le 31 mars, la commission de revision étant ensuite et les listes ne sont déclarées closes que le 31 mars.

Il faudrait donc un même temps que le décret fixant la date des élections qu'un second décret vienne fixer un délai anticipé aux travaux des commissions chargé des réclamations.

D'un autre côté plusieurs classes de réservistes seront appelées du 14 mars au 10 avril.

A notre avis les élections, si elles sont avancées, ce qui est probable, se feront le 3 ou le 10 avril.

Infraction à un arrêté d'expulsion. — Le nommé Antoine Vandervorst, 50 ans, mensinier, expulsé du territoire français par un arrêté ministériel du 7 mai 1894 était revenu depuis 8 jours à Tourcoing.

Il a été mis en état d'arrestation pour infraction à l'arrêté pris contre lui.

Extradés français. — Les gendarmes de Bruxelles ont conduit à la gendarmerie de Tourcoing, deux extradés: 1° Albert Kerschmer, 31 ans, né à Hambourg, photographe à Paris. Cet individu est recherché par le parquet de la Seine pour escroqueries de mineurs à la débauche.

2° François Mayol, 30 ans, né à Soler (Puy-de-Dôme), poursuivi par le parquet de Clermont-Ferrand pour banqueroute frauduleuse.

La fraude. — Hier matin à 5 heures les préposés des douanes de la Marlière, postés au lieu dit: la Croisade Quivron, ont pourpuivi six individus porteurs de contrebande. Un seul a pu être capturé. C'est un nommé Pierre Bellenoy, 26 ans, teinturier rue de l'Alouette à Roubaix.

Il était saisi de 5 kilos de café vert et de 4 kilos de poivre en grains. Un autre des fraudeurs en se sauvant laissa tomber sa charge consistant en poivre.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à Tourcoing

Le 11 janvier 1895 — Observateur Delardin fils, opticien Grand'place

Thermomètre maxima de la nuit 0.
» minima de la nuit 5° au-dessous 0.
» » du matin 1° au-dessous 0.
» » à 6 h. du soir 2° 1/2 au-dessous 0.
Baromètre à 6 h. du soir, 799 mm.
Eu hausse sur la veille de 5 mm.

WATTRELOS

Fraude importante. — Hier matin, vers 5 heures et demie, le douanier de douanes Bauduin et le préposé Dubois ont arrêté, au hameau de la Perche, trois individus nommés Florimel Dormont, magasinier, âgé de 17 ans, Richard Lefebvre, âgé de 16 ans et Alfred Glorieux, âgé de 17 ans, bacleur, qui étaient porteurs de 300 grammes de tabac haché et de 50 kilos de tabac en grain de provenance étrangère d'une valeur de 123 francs 75 c.

LILLE

Chronique de l'épée. — Réunion brillante et très animée lundi 11 janvier à la salle d'escrime du Nouveau Cercle, MM. Ch. Muller, président du Nouveau Cercle, présidait la séance ayant à ses côtés M. Vel-Durand, préfet du Nord, M. le général de division Maurand, M. le colonel du Bancat, du 43e Chasseurs, M. Welter, procureur de la République, M. le Capitaine Defrasse, de l'Etat-major du 1er corps d'armée, M. le Capitaine Lainé et plusieurs officiers du 16e bataillon de Chasseurs. A cinq heures commence l'assaut officiel sous la direction de M. Alfred Glesquier, président de la Commission d'Escrime.

MM. Dupas et Glissi du Nouveau Cercle.

Ces Messieurs ont fourni un assaut très correct et le bella est resté à M. Dupas.

M. Serraz, sous-lieutenant du train des équipages et M. L. Hilst, Nouveau Cercle.

L'assaut terminé, M. Serraz, blessé, M. L. Hilst s'est vaillamment défendu contre son adversaire qui est gaucher et dont le jeu est difficile.

M. Eon, capitaine d'état-major, et M. Gaston Le Blan, Nouveau Cercle.

Bon assaut, M. le capitaine Eon, très en progrès et beaucoup de coups de pointe très belles attaques, à citer à l'actif de M. Gaston Le Blan des parades suivies de bonnes ripostes ainsi qu'une belle coupe de tête.

M. Coppolani, maître d'escrime, train des équipages, et M. F. Camus (nouveau cercle), assaut très amusant où M. Coppolani a fait preuve de beaucoup de sangfroid, de belles attaques et ses ripostes. M. F. Camus, de son côté, a réussi quelques attaques par coupé.

M. Piéri, maître d'escrime, 4e cuirassiers et M. Graillot, maître d'escrime au 16 bataillon de chasseurs à pied.

Après un mur magistral, ces Messieurs ont engagé l'assaut qui a été mené avec une grande maestria; M. Piéri a des moyens extraordinaires, il possède une belle manière d'attaque et riposte vivement; M. Graillot a réussi de belles attaques en marchant et de pied ferme et a fait quelques reunises sur pratte de corps avec beaucoup d'à-propos. La belle est restée à M. Piéri par une fente de coupé et quarte, les applaudissements de toute l'assistance ont prouvé la beauté de leur assaut.

— M. Demonchy, sous-lieutenant au 4me cuirassiers et M. Auguste Lesseur, nouveau cercle, M. Demouchy, qu'une indisposition a empêché de venir, est remplacé par M. Coppolani.

Assaut très attrayant; depuis longtemps M. Aug. Lesseur n'avait tiré en public, sa grande connaissance de l'escrime a quelque peu diminué par cette cause, qu'il faut, s'est bien défendu; la belle est restée à M. Aug. Lesseur par un coup de temps en-dessous.

L'assaut officiel terminé, les assauts ont recommencé entre les invités et les membres de la salle d'escrime jusqu'à 7 h. 1/2 du soir.

DES DÉVALISEURS D'ÉGLISES

Dans la nuit de lundi à mardi, vers 3 heures du matin, deux agents de police, faisant leur ronde, aperçurent de la lumière sous la pédiatyle de l'église St-Michel. Croyant à juste titre, avoir affaire à des voleurs, ils s'approchèrent avec précaution et virent les malfaiteurs les ont entendus marcher et ont pris la fuite à toutes jambes. Les agents se mirent à leur poursuite et parvinrent à en arrêter un, après une course de plus de deux cents mètres; ils le conduisirent devant M. le commissaire de police du 7e arrondissement. C'est un nommé Edouard Bascour, né à Lille, le 11 janvier 1872.

Dans la même nuit, vers une heure du matin, Bascourt et son complice s'étaient introduits dans la Place du Sacré-Cœur et avaient enlevé quelques menus objets. A l'église St-Michel l'arrivée des agents les a empêchés d'emporter le reste du butin. Ils n'ont pu que fracturer le cadenas de la grille et essayer d'ouvrir les portes.

Un chevalier d'industrie. — Dernièrement paraissait, dans l'*Echo du Nord*, un annonce par laquelle on demandait un employé qui vant donner une garantie; il fallait répondre poste restante aux initiales P.E.P. M. Delsart, de Valenciennes, répondit à cet annonce et faisant mention de ses garanties.

Des négociations s'entamèrent alors avec le demandeur, qui exigea un cautionnement de 100 francs pour pouvoir se rendre à Paris et l'occuper à raison de 150 francs par mois. Le patron fut de ce Valenciennois était un sieur Bouraud. M. le commissaire de police, chargé des bars automatiques et demeurant gerai, rue Faidherbe, 10.

Jeudi dernier, M. Delsart versa la somme, à titre de caution, et obtint à titre d'avance sur son premier mois d'appointements, une somme de 100 francs. Mais, le même jour, Fymond prenait la fuite avec les 100 francs *de son employé et depuis n'a plus reparu.* La police informe.

Un fou qui se promène dans la rue. — Hier soir, Mme Vanhaile, rue de la Justice, cour Seynave, 15, vint toute effarée dire à un agent de garde dans la rue des Postes, que son mari, qui est aliéné et pensionnaire de la maison de santé de Bruges depuis deux ans, s'était évadé et rôdait, pieds nus, dans le quartier, avec un couteau à la main.

L'agent s'empressa d'informer du fait M. le commissaire de police de permanence qui ordonna que des recherches fussent faites aussitôt pour retrouver le malheureux fou pauvre fou. Le trouvera-t-on? *That is the question.*

GRAND-THÉATRE. — Lackmé. — Mme Verheyden a trouvé dans Lackmé le rôle qui convient le mieux peut-être à son tempérament, un peu réservé, et à son talent tout de distinction, de délicatesse et de nuances. Cette seconde représentation de l'œuvre de Delibes a été pour elle l'occasion du plus brillant succès qu'elle ait encore remporté sur notre scène.

Malgré les incontestables qualités de cantatrice de la sympathique artiste, malgré sa grande science musicale, elle n'avait point réussi, jusqu'à ce jour, à s'imposer à l'universalité des abonnés et habitués, dont quelques-uns critiquaient l'étendue insuffisante de sa voix, un peu sourde et voilée dans le medium.

Après l'épreuve d'hier, toutes les réticences ont dû désarmer, et les plus difficiles eux-mêmes ont dû reconnaître que si Madame Verheyden, comme tous les artistes, n'est pas toujours parfaite et ne veut, ni, et tels rôles lui sont plus favorables que tels autres, ce n'est pas moins, sonnure toute, une très agréable artiste et une cantatrice accomplie.

A côté d'elle, M. Degrave, toujours sur la brèche, et toujours infatigable, a rempli le rôle de Hélèbrandin de façon irréprochable.

Quant à M. Cornubert, (Gérald), il a fait beaucoup d'efforts dont il faut lui tenir compte. Mais notre pauvre ténor léger, dont le fini vaut cet dénoncé, ne peut, ne pas, depuis son arrivée à Lille, d'un rhume opiniâtre qui ne veut pas le lâcher. M. Cornubert a compris du goût et de l'art. Mais cela ne suffit pas.

L'orchestre a très bien marché et nous félicitons d'autant plus M. G. Sinscoliles que la musique de Delibes peut aussi, comme un charme lorsqu'elle n'est pas jouée avec le tact et les nuances qui conviennent.

X.

Les vols. — Voyant un chapeau, renfermé dans un carton, sur le trottoir, devant un estaminet de la Grand'Place, le nommé Rémy Cossans, 24 ans, journalier, belge, sans domicile, trouve tout naturel de s'emparer de ce chapeau. Mais le propriétaire de l'objet, M. Guillot, étudiant, Grand'Place, 31, qui venait de commettre un larcin, se mit à sa recherche et, l'ayant retrouvé rue Neuve, le conduisit lui-même au poste de la 1re arrondissement. Cossens a été déféré à la justice du Nord.

— Hier soir, vers sept heures, des malfaiteurs se sont introduits dans le magasin de Mlle Drérart, mercière, rue de la Barre, 19, et y ont soustrait quelques gilets de laine pour femme et trois gilets de laine pour homme, le tout d'une valeur de 40 francs environ.

— Vers onze heures du soir, une femme s'offrit à recondulre M. Alexis Verhaut, tisserand, rue Dondin 37, qui se trouvait dans un état voisin de l'ivresse. En route, elle lui enleva son porte-monnaie, qui contenait une quarantaine de francs; le pauvre homme a dû se contenter de déposer une plainte à la police.

LE NORD

St-André. — Une affluence considérable de personnes s'est rendue ce matin à la cérémonie funèbre de M. Alexis Vanhaute, ancien maire de Lille.

Nous ne saurions mieux faire pour rendre un dernier hommage à la mémoire du défunt, que de reproduire ici quelques-uns des regrets qui leur sont dus, qu'en résumait le discours de M. Porion, adjoint au maire de St-André, en ce qui concerne les services rendus par ce modeste de M. Parent dans la carrière industrielle, venant il y a plus de 50 ans, implanter à St-André au milieu de marécages l'industrie alors naissante de la tolerie; et à force de travail, d'énergie et de patience, laissant à son fils une belle situation, considérable de son vivant.

La vie privée de M. Parent est un tous points digne de la vie de l'industriel, membre du conseil municipal après de longues années, il n'abandonna son mandat que quand son âge et quelques ennuis le sortirent de cette assemblée, mais il n'abandonna son carrière en représentant de la commune il a toujours su mériter la confiance de ceux qui l'avaient élu, et la franchise de ses opinions, ses opinions libérales, son caractère loyal et ouvert, lui firent gagner la sympathie de tout l'arrondissement.

Que cette existence si dignement remplie